

Monsieur Franck RIESTER  
Ministre de la Culture  
3 rue de Valois  
75001 PARIS

Paris, le 27 septembre 2019

Monsieur le Ministre,

Dans le cadre du Conseil National des Professions des Arts Visuels (CNPAV), un Bureau et quatre groupes de travail ont été mis en place sur les sujets suivants :

- Parité, diversité et égalité dans l'économie des arts visuels.
- Fiscalité des œuvres et des auteurs des arts visuels.
- 1% artistique.
- Formation professionnelle.

Si le syndicat SMdA Cfdt se félicite de la création de ce conseil et vous remercie de l'avoir officiellement mis en place le 18 juin 2019, cependant, une problématique subsiste, celle des indemnités pour perte de gains (IPG) pour les représentants, travailleurs indépendants, des organisations professionnelles et syndicales des artistes-auteurs qui siègent dans ce conseil et participeront activement à ses groupes de travail.

Cette question a été abordée lors du premier Bureau du CNPAV, le 12 juillet 2019, mais la réponse d'une "étude juridique menée sur les indemnités pour perte de gain" ne peut nous satisfaire et ne nous apporte aucune garantie de la réalité de ces IPG à l'avenir, d'autant plus que ce sujet une nouvelle fois discuté parallèlement à la prise en charge des frais de déplacements lors du Bureau du CNPAV du 20 septembre dernier dépendrait d'une décision globale sur l'ensemble des IPG pour toutes les instances concernées et sans rétroactivité.

Ces indemnités pour perte de gains, les organisations professionnelles et syndicales les revendiquent depuis longtemps et ce avant même la création du CNPAV y compris pendant sa phase de préfiguration, le décret instituant ce conseil national, instance officielle auprès du Ministre de la Culture, aurait du en tenir compte dans le cadre de cette mission de service public..

Comme vous le savez, les représentantes et représentants, travailleurs indépendants, des artistes-auteurs sont engagés très activement sur tous les sujets inhérents à leur périmètre professionnel, il n'est par conséquent pas acceptable qu'une fois encore ces indemnités légitimes soient un impensé ou un sujet de second ordre de votre ministère.

Non seulement, comme nombre de nos collègues artistes-auteurs, nous sommes confrontés dans nos activités professionnelles à la culture de la gratuité ou de la sous-rémunération, que vous avez si justement dénoncée, mais il faudrait en plus dans notre engagement pour la cause commune, que nous soyons également pénalisés par la non prise en compte des IPG.

Dans ce contexte, sans être assurés de la réalité et du versement de ces IPG, les représentants du syndicat SMdA CFDT ne participeront pas aux groupes de travail cités ci-dessus.

C'est regrettable que nous soyons contraints afin de dénoncer cette inégalité de traitements entre les représentants salariés et les représentants travailleurs indépendants, d'agir ainsi.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce courrier dont la copie vous est adressée ce jour par courriel.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre considération.

Pour le syndicat SMdA CFDT,



**Jean-Marc Bourgeois**  
Plasticien-scénographe  
Secrétaire général

06 89 43 34 27  
jmb.smda@gmail.com